

## **Intervention Catherine de Luca vélo en L.S : 07-07-2008**

J'ai un certain nombre de commentaires à faire sur ce rapport. Ce rapport m'a laissé perplexe. Je ne comprends pas que le Maire de Créteil, qui a inscrit le D.D comme fil conducteur de son projet politique, s'engage si précipitamment dans une décision qui est à l'opposé même de ce projet.

Opportunité, équilibre financier, prise en compte des besoins des usagers, cohérence avec les villes voisines, compatibilité avec d'autres systèmes déjà en place, politiques de déplacement et circulations douces, développement durable, autant de points forts d'un système de vélos en libre service dont nous ne trouvons pas la moindre miette dans le rapport qui nous est présenté aujourd'hui.

Opportunité ? Oui. Le projet est opportun et sa présentation est étrange. On a l'impression que le marché de pub a reçu un habillage vélo. A-t-on seulement consulté le service développement durable ? A-t-on associé le maire adjoint chargé de ce secteur ?

Equilibre financier du projet : ne me dites pas que la ville de Créteil dans sa grande sagesse ait pensé un seul instant qu'un service de vélos en libre service était gratuit pour la collectivité.

Adéquation avec les besoins des usagers : mais quand va-t-on les consulter et sous quelle forme ?

Cohérence avec les villes voisines : mais quid de la Communauté d'agglomération ? Quid des villes qui relient Créteil à Paris ? Quid des villes du Val de Marne ?

Politique de déplacements et circulations douces : rien n'est dit dans le rapport...

Mais allons un peu plus loin. Sur le plan de l'économie du projet, il est prévu de demander au prestataire de poursuivre la gestion du mobilier urbain de la ville et de concevoir, installer, gérer un système de vélos en libre service dont la durée de location d'ailleurs n'est pas précisée.

Le rapport prévoit que le prestataire se rémunérera sur les recettes de la publicité et versera à la ville une redevance d'occupation du domaine public, tout en abandonnant les recettes payées par les usagers du service. Bref, tout est gratuit et en plus la ville encaisse des recettes. Et bien non, tout n'est pas gratuit et tout ne sera pas gratuit.

Un système de vélos en libre service mis en place récemment par l'agglomération d'Orléans Val de Loire et déconnecté de la publicité coûte à la collectivité environ 770.000 € par an pour un parc de 350 vélos et 28 stations. Pour ce prix, le système mis en place est souple, fiable, évolutif. De plus, il peut être couplé avec un abonnement de transport, type Navigo, pour le plus grand intérêt des usagers.

Lors de l'examen du rapport, en commission développement durable, il nous a été précisé par les services que les recettes issues de la publicité à Créteil servaient tout juste à financer la pose et l'entretien du mobilier urbain existant. Si cette information est exacte, cela demande à être vérifié et l'information doit être communiquée aux membres du conseil. Cela veut dire qu'il faudra augmenter la recette publicitaire et donc multiplier l'affichage dans la ville pour équilibrer le projet.

Nous devons alors nous poser les deux questions suivantes : y aura-t-il un prestataire intéressé pour se lancer dans un marché sans bénéfice envisageable ? Acceptons-nous que notre ville soit envahie par des panneaux publicitaires ?

Sur le plan de l'opportunité du projet, le rapport nous propose de mettre en place un dispositif limité au territoire de la ville. L'argumentaire est comme suspendu. Les vélos à Créteil ? Pour quoi faire ? Imaginons un instant que l'on n'installe que 8 stations et 100 vélos : avec 4 stations de métro à équiper, il restera 4 stations à installer dans la ville. Si l'on élimine l'envie des Cristoliens de se rendre d'une station de métro à l'autre, on peut se dire

raisonnablement qu'ils ne s'approprieront pas un système manifestement sous dimensionné et qu'ils continueront à se déplacer, comme d'habitude, en transport et en voiture.

Le cristolib' apparaît à ce stade comme un gadget. A-t-on seulement imaginé les besoins de ceux qui rejoignent la station de métro Maisons-Alfort les Juilliottes le matin ? A-t-on pensé aux étudiants qui rejoignent nombreux la ville ? A-t-on pensé aux usagers des grands équipements cristoliens ? Tous hors marché.

L'échelle du projet n'est pas adéquate. Comment justifier que la communauté d'agglomération de la Plaine Centrale, qui dispose de la compétence circulation douce et déplacement, n'ait pas même été consultée sur le projet ? Vous avez dit que vous aviez consulté les villes d'Alfortville et de Limeil, je l'ignorais. Tant mieux.

Que vont penser les habitants d'Alfortville, de Limeil Brévannes de notre volonté de partir sans eux ? Comment justifier que l'agglomération gère par exemple le stade Duvauchelle, les réseaux de bibliothèques et pas un réseau de vélos en libre service ? Je trouve que cela fait désordre.

Enfin, comment comprendre, à moins d'être mal informée, que la ville de Créteil néglige de s'inscrire dans une démarche remarquable menée par le C.G ? (je parle bien sûr sous le contrôle de Madame la conseillère générale ici présente qui pourra préciser mon propos si elle le souhaite).

Le C.G a pris la décision de mener une étude extrêmement complète sur la faisabilité d'un dispositif départemental de vélos en libre service. Cette étude sera lancée à l'automne, d'ici quelques mois. Elle durera 6 mois. Le C.G a réservé un montant de 400.000 € pour son financement.

Le Cahier des charges de cette étude, qui est quasiment bouclée, prévoit 3 parties :

- une partie juridique qui concerne les possibilités d'exploitation du service ;
- une partie technique : quelles zones de pertinence ? Quelles localisations ? Quelle complémentarité avec les autres systèmes ? (Vélib' etc...), quelle gare intermodale ? Quel mode de paiement ? Quels liens avec les abonnements des transports en commun ?
- une partie financière qui vise à comparer les différents modes de gestion entre un système de couplage avec la publicité et un système sans couplage.

L'étude sera consolidée en septembre 2009. Ajoutons que le département dispose d'un pôle de compétences vélos que la ville de Créteil n'a pas les moyens d'avoir. Le cahier des charges a été élaboré en lien avec les communes du département. La ville de Créteil et la communauté d'agglomération ont été invitées à y participer mais aucune suite n'a été donnée à cette invitation. C'est bien dommage.

Il n'est pas trop tard pour déléguer un représentant de la ville au comité de pilotage. Nous risquons, si nous maintenons l'initiative en solo, de nous retrouver un peu ridicules à tourner en rond dans notre ville en regardant passer les vélos du C.G, d'autant que celui-ci met en place dans le même temps son schéma directeur des itinéraires cyclables dont l'objectif est d'atteindre à terme 390 km de pistes cyclables dans le département. Excusez du peu...

Pour toutes ces raisons, je propose que le C.M prenne la décision aujourd'hui de ne pas voter ce rapport et de voter à l'automne un rapport destiné à prolonger la convention en cours avec la société Decaux, et ce le temps nécessaire pour disposer des éléments d'information suffisants à notre décision.

La décision que nous prendrons ce soir peut soit nous lier les mains inutilement pour 15 ans en générant un coût inutile, soit nous permettre d'inscrire notre ville, ville préfecture, dans un territoire qui la contient sans l'isoler. C'est ainsi que se conçoit une vraie politique de déplacement qui prend en compte les fondamentaux du développement durable que je n'ai pas

besoin de vous rappeler puisqu'ils constituent l'épine dorsale de votre projet, monsieur le Maire.

Je vous remercie.